

Parc national des Ecrins

Orientation 1.1: Approfondir et partager la connaissance du territoire, et anticiper les évolutions

[...]

- **Mesure 1.1.1. Renforcer la qualité de la connaissance**

Depuis 1974, l'établissement public du parc, ainsi que de nombreux partenaires et acteurs locaux, recueille des informations sur le territoire. Les protocoles utilisés leur sont propres ou sont le fruit de méthodes de travail partagées dans le cadre de réseaux. Une part importante de cette information concerne des données physiques (air, eau, sol, sous-sol, climat, polluants, évènements...) et naturalistes (faune, flore, milieux et paysages). La priorité est donnée à l'harmonisation des protocoles de recueil, afin que ces données soient exploitables et utiles au plus grand nombre. La combinaison d'avis d'expert et de démarches scientifiques, ainsi que la coordination entre les moyens des partenaires impliqués dans les phases de recueil et de traitement des données, est recherchée. La démarche de qualité (protocoles) adoptée pour le recueil de données environnementales sera étendue à d'autres domaines, sous réserve de faisabilité. La qualité dépend notamment de la diversité des domaines explorés. En fonction des enjeux émergents, de nouveaux domaines de recueil de données pourront être envisagés, et des domaines jusqu'alors peu pris en considération (ethnologie, écologie du paysage...) pourront être approfondis.

La connaissance des savoir-faire culturel et immatériel fait davantage référence à l'environnement social et culturel. Elle est traitée au chapitre 1.2.1.

Rôles de l'EPPNE: Animation de réseaux locaux de recueil de données relatives à la faune et participation aux réseaux animés par les partenaires (notamment OGFH et OGM, animés par l'ONCFS) ; contribution aux réseaux flore/habitats animés par le Conservatoire botanique national alpin (cbna) ; participation aux réseaux de collecte de données physiques utiles à la gestion du projet du parc national des Écrins ; identification de nouveaux domaines de recueil de données utiles au territoire.

Contribution attendue des communes adhérentes: Mise à disposition de données environnementales récentes ou anciennes.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Partenaires techniques et scientifiques habituels de l'EPPNE (notamment pour l'Observatoire des galliformes de montagne, le suivi des glaciers, le réseau « Grands prédateurs », le suivi de l'évolution des alpages, la faune et la flore, l'oralité alpine...), ONF, CRPF, ONCFS, associations locales, représentants des activités de loisirs, de la pêche et de la chasse, universités, autres parcs, DREAL, DDT, Régions, Départements et EPCI.

- **Mesure 1.1.2. Observer et anticiper les évolutions du territoire**

Les protocoles de suivi sont indispensables à la compréhension des évolutions (environnementales, socio-économiques...) et à l'évaluation des actions. Les données générées (physionomie, paysages...) peuvent constituer des éléments d'aide à la décision déterminants pour l'aménagement du territoire. Ils se placent donc au cœur de la stratégie de

Parc national des Écrins

connaissance du parc national des Écrins.

Évolution des paysages, des milieux et des espèces

En lien direct avec les grands enjeux du territoire, les protocoles visent notamment à :

- analyser les évolutions des espèces et des milieux (suivi d'espèces indicatrices de la gestion des milieux) ;
- comprendre les facteurs de perturbation des milieux (pollution, fluctuations glaciaires, évolutions climatiques...) ;
- appréhender l'évolution des paysages en lien avec les dynamiques naturelles ;
- analyser ces évolutions au regard de celles des usages.

Certaines actions sont menées dans le cadre de réseaux régionaux, nationaux ou internationaux. D'autres sont pilotées localement par l'établissement public du parc, en étroite relation avec ses partenaires locaux.

Les axes d'intervention à privilégier dans la mise en oeuvre de la charte sont :

- l'intégration de certains suivis dans le cadre des réseaux nationaux et internationaux d'observation des changements (climat, pollutions variées...) ;
- l'approche prospective des conséquences de l'évolution des milieux et des adaptations à envisager ;
- l'approfondissement des suivis stratégiques pour le territoire du parc national (localement pilotés par l'établissement public du parc, en collaboration avec ses partenaires locaux), et notamment :
 - pour les paysages, création d'un observatoire des paysages et suivis photographiques (glaciers, fermeture de milieux par progression de la forêt...) ;
 - pour les milieux à enjeux et les espèces patrimoniales, protocoles dont la plupart font l'objet d'une collaboration régionale, nationale (plans nationaux en faveur des espèces menacées), voire internationale (avec priorité aux milieux liés à l'eau et à l'altitude, ainsi qu'aux espèces patrimoniales) ;
 - pour la biodiversité dite « ordinaire », suivi d'indicateurs dans le cadre de protocoles régionaux ou nationaux ;
 - pour les alpages, poursuite du suivi des évolutions, notamment par observation d'alpages « sentinelles » répartis sur l'ensemble du territoire.

Rôles de l'EPPNE: Poursuite des suivis dans les domaines stratégiques pour le parc national ; intégration éventuelle des réflexions et protocoles, dans le cadre des réseaux d'acteurs techniques et institutionnels locaux, régionaux, nationaux et internationaux ; animation du retour d'expériences et de la communication locale, pour un partage précoce des résultats et une intégration facilitée des conclusions ; appui à la création d'un observatoire des paysages.

Contribution attendue des communes adhérentes: Participation aux réseaux ; mise à

Parc national des Ecrins

disposition de données environnementales, récentes ou anciennes, nécessaires à la compréhension des évolutions du territoire.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Très nombreux partenaires institutionnels et techniques parmi lesquels le Réseau alpin des espaces protégés, les réseaux d'espaces protégés des régions PACA et Rhône-Alpes, les universités d'Aix-Marseille et de Grenoble, le Muséum national d'histoire naturelle, le CRBPO, les réseaux associatifs nationaux, régionaux et locaux, les fédérations de pêche et de chasse, l'ONF, leCRPF, l'ONCFS,...

Évolutions socio-économiques et démographiques

Essentiel à la mise en oeuvre et à l'adaptation éventuelle du projet de territoire, le suivi socio-économique doit s'appuyer sur des indicateurs harmonisés à l'échelle du parc national, et pertinents au regard des enjeux identifiés en matière de démographie, services, activités et filières. La réalisation d'un diagnostic socio-économique a été l'occasion de constater l'hétérogénéité des informations disponibles selon les acteurs consultés et leur localisation par rapport au parc.

Une réflexion doit être engagée afin d'établir des indicateurs socio-économiques communs aux différents acteurs économiques intervenant sur le territoire du parc national. Cette observation doit répondre précisément à certaines questions (notamment celles relatives au suivi des filières économiques), et à certains paramètres démographiques ou relatifs à l'emploi local.

Rôles de l'EPPNE: Identification des priorités de suivi socioéconomique et des actions à mettre en oeuvre ; contribution à l'organisation d'un observatoire des secteurs d'activité à forts enjeux.

Contribution attendue des communes adhérentes: Participation aux réseaux et facilitation des échanges.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Chambres consulaires, État, Régions, Départements, organisations socioprofessionnelles, INSEE...

[...]

- **Mesure 1.1.4. Analyser les interactions entre activités, espèces et milieux naturel**

Complétant les actions d'inventaire et de suivi, l'analyse des interactions entre activités, espèces et milieux naturels est un maillon essentiel de la connaissance, notamment pour guider l'action des gestionnaires sur le terrain. Cette analyse peut donner lieu à des expérimentations, des recherches scientifiques, voire des protocoles simplifiés reposant sur les dires d'expert.

Les principaux domaines d'analyse concernent notamment :

- les relations entre usage d'intrants agricoles (fertilisants, produits phytosanitaires...) et qualité des milieux aquatiques ;

- les impacts des grands prédateurs sur les cheptels ;

Parc national des Ecrins

- la veille pathologique (interactions entre ongulés sauvages et cheptels domestiques, risques de propagation de maladies d'élevage...);
- la relation entre abondance d'espèces sauvages (campagnols terrestres, sangliers, cervidés...), structure des milieux, et état des ressources utiles à l'agriculture et à la sylviculture ;
- l'impact de la fréquentation humaine (loisirs, aménagements...) sur la faune et la flore ;
- le maintien de corridors écologiques dans les zones aménagées ;
- le rôle d'« auxiliaire de l'agriculture » de certaines espèces sauvages (rapaces, chauves-souris, mustélidés, insectes pollinisateurs...).

Rôles de l'EPPNE: Identification des axes d'analyse et appui méthodologique aux programmes d'études pilotés par les partenaires ; (contribution au) pilotage de programmes d'observation ; partage avec les partenaires des connaissances relatives aux interactions entre activités humaines, espèces et milieux naturels.

Contribution attendue des communes adhérentes: Aide à l'identification d'interactions susceptibles d'engendrer des conflits d'usage et nécessitant des investigations approfondies.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Divers, selon la nature de l'interaction à analyser.

[...]

Page 50 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2423

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-12 16:56